

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER de la LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Fait connaître qu'il sera procédé **du vendredi 31 janvier 2014 au vendredi 28 février 2014 inclus**, sur la **commune de Kourou** à une enquête publique portant sur le **projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA).

La SARA implantée sur la commune de Kourou assure le stockage et la distribution de produits pétroliers, cette installation est classée « Séveso Seuil haut » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation avec servitudes et dont l'élaboration a été prescrite par arrêté n° 508 du 10 mars 2008.

Le plan de prévention des risques technologiques est élaboré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)- services risques, énergie, unité risques accidentels – impasse Buzaré – BP 6003 - 97306 Cayenne cedex- mail : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr> sous l'autorité du préfet de Guyane.

Madame Françoise ARMANVILLE est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Cayenne et Monsieur Pierre LAPORTE en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier resteront déposées à la mairie de Kourou pendant toute la durée de l'enquête pour être communiquées aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir :

Mairie de Kourou : du lundi au jeudi : 7h30-14h et le vendredi de 8h à 13h

Le commissaire enquêteur recevra le public de 9 heures à 12 heures à la mairie de Kourou les jours suivants : vendredi 31 janvier 2014- vendredis 7 février- 14 février- 21 février et 28 février 2014

Un registre d'enquête déposé à la mairie de Kourou sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.

Les observations du public peuvent également s'exprimer par courrier électronique à l'adresse suivante ura.rem.d.al-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur : francoisearmanville@hotmail.com ou à la mairie de Kourou secretariat.maire@kourou.info- adresse : 30 avenue des Roches 97351 Kourou.

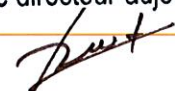
L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et les documents d'élaboration du PPRT sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (l'État-enquêtes publiques) ainsi que sur le site internet de la DEAL Guyane : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant un an, à date de clôture de l'enquête, à la mairie de Kourou et à la Direction de l'Environnement

de l'Aménagement et du Logement (DEAL) - unité risques accidentels – impasse Buzaré à Cayenne où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux. Elles seront également disponibles sur le site www.guyane.pref.gouv.fr et <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>

Le directeur-adjoint

P. Le Préfet,


Joël DURANTON